

Agriculture et alimentation durables

Rennes Métropole adopte son plan d'actions en matière d'agriculture et d'alimentation durables

La stratégie "Pour une agriculture et une alimentation durables" a été adoptée à l'unanimité par le Conseil métropolitain en avril 2022. Le plan d'actions "Agir sur toute la chaîne alimentaire" décline toutes les mesures opérationnelles programmées pour la période 2023-2027 (certaines ont déjà été amorcées). Ce plan, composé de 24 fiches actions, s'adresse à l'ensemble de la filière agricole et alimentaire, de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution. Il comporte des mesures fortes pour adapter l'agriculture du territoire aux effets du dérèglement climatique et pour préserver les terres agricoles. Une attention particulière est portée aux personnes les plus exposées aux risques de précarité alimentaire. À travers ce plan d'actions, la Métropole démontre résolument sa volonté de pousser toujours plus loin les curseurs de la transition écologique.

Un plan d'actions territorial et partenarial

Le projet alimentaire territorial (PAT) dont le cadre stratégique a été adopté à l'unanimité en avril 2022, est le fruit d'une démarche de co-construction avec les acteurs du territoire : consultation citoyenne et concertation avec les acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

Les ambitions réaffirmées pour 2030

Pour répondre aux problématiques de transition alimentaire, la stratégie est structurée autour des quatre maillons de la chaîne alimentaire :

- Une agriculture rémunératrice et protectrice de l'environnement
- Une transformation innovante et responsable
- Une distribution qui favorise les produits locaux
- Une consommation accessible et saine pour tous

Des priorités transversales ont également été identifiées (voir plus bas).

Un plan d'actions partenarial

La mise en œuvre du PAT implique l'intervention de différents services de la Métropole en lien avec les 43 communes ainsi que les nombreux partenaires (une centaine environ) : Ademe, associations d'aide alimentaire, Centre culinaire conseil, Safer, Syndicat des marchés d'Ille-et-Vilaine, opérateurs réalisant des diagnostics IDEA, etc.

La collectivité peut intervenir directement dans le cadre de ses compétences ou de manière indirecte, aux côtés des différents partenaires. Elle peut par exemple acquérir et mettre à disposition du foncier (en location ou vente), délivrer des aides économiques éco-conditionnées, soutenir les actions des partenaires, etc.

Évaluer pour adapter les interventions

Des indicateurs environnementaux et socio-économiques sont définis pour chacune des 24 fiches actions. Les données d'observation de l'agriculture et de l'alimentation, l'évolution du territoire ainsi que la comparaison avec d'autres métropoles seront compilées dans un tableau de bord consultable sur le site internet de l'Audiar et régulièrement mis à jour.

Parmi les indicateurs environnementaux, on peut citer : l'usage de produits phytosanitaires, le taux de pesticides dans l'air, la qualité des cours d'eau, le nombre d'exploitations et de surfaces en bio, le développement de la démarche Terres de sources, le nombre d'exploitations pratiquant la vente directe, etc.

Parmi les indicateurs socio-économiques : le nombre d'exploitations agricoles dont les nouveaux installés, les restaurants et hôtels labellisés sur des démarches alimentaires de durabilité, le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aide alimentaire, le nombre d'étudiants inscrits dans les formations agricoles.

Pour une agriculture rémunératrice et protectrice de l'environnement

1 - Préserver les terres agricoles

La Métropole prévoit d'acquérir des parcelles agricoles risquant de changer de destination pour les mettre à disposition de porteurs de projet en agriculture biologique (en location ou revente). La ferme de Mérol, située à Laillé, a été acquise par la Métropole et fait l'objet d'un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) ayant déjà permis de conforter l'installation de 2 binômes de jeunes agriculteurs (maraîchage et élevage).

Une cellule de veille foncière à l'échelle de la métropole a été instaurée avec les partenaires : Région Bretagne, SAFER, Département, DDTM, Chambre d'agriculture. Elle permettra de mettre en commun les outils d'intervention pour les acquisitions, les compensations et les échanges parcellaires notamment.

2 - Un plan bio pour le maintien et l'installation

Afin de maintenir l'activité des agriculteurs bio en difficulté, du fait du contexte actuel, un accompagnement individuel sera proposé aux exploitations en difficulté. Des formations aux bases techniques de la bio seront proposées à des agriculteurs en conversion.

Pour soutenir l'installation en agriculture biologique, un dispositif de prêt d'honneur a été mis en place. Un système de parrainage rémunéré pourra aussi être proposé largement après l'expérimentation actuellement en cours. L'objectif est de permettre à un nouvel exploitant d'acquérir des connaissances de terrain grâce à 'un parrain paysan formateur.

La Métropole envisage également d'accompagner les communes dans leur stratégie de développement de l'agriculture biologique.

3 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques

Les différentes filières devront poursuivre les efforts de baisse de leurs consommations énergétiques et de réduction de leurs émissions de GES. Le plan prévoit le développement de la production d'énergies renouvelables à la ferme en cohérence avec les objectifs prioritaires qui doivent rester la production alimentaire : méthanisation durable, production photovoltaïque, gestion durable du bois.

Pour s'adapter au changement climatique, les agriculteurs pourront être accompagnés. La gestion de la ressource en eau dans les exploitations avec l'installation de compteurs et sous-compteurs pour mieux suivre les consommations d'eau par exemple est une des pistes envisagées.

4 - Zéro pesticide de synthèse : faire évoluer les pratiques

Dans le cadre du plan de relance, les agriculteurs peuvent bénéficier du financement d'un diagnostic Idea (Indicateur de durabilité des exploitations agricoles). Les exploitants souhaitant améliorer leurs pratiques, sur la base du résultat du diagnostic effectué, pourront se faire accompagner. Parmi les pistes de réduction des pesticides, on peut citer : l'allongement des rotations, le désherbage mécanique, la diversification des variétés cultivées, plus résistantes, le pâturage, etc.

5 - Faciliter les transmissions

Le plan prévoit d'identifier et de rencontrer les futurs cédants, ceux qui partiront à la retraite dans les 5 à 10 ans à venir, afin de les accompagner dans la valorisation de leur exploitation en lien avec la Région et les acteurs agricoles. Il s'agit d'accompagner individuellement chaque cédant pour le mettre en relation avec des repreneurs.

6 - Développer le pâturage

Pour préserver les surfaces en prairie, qui ne nécessitent pas d'apports en pesticides et qui permettent de capter le carbone et favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols, les opérations d'échanges parcellaire à l'amiable entre agriculteurs seront poursuivies. Une expérimentation sera menée sur la mise en place d'un boviduc de franchissement, en lien avec les études mobilités/voirie de continuité écologique.

7 - Faciliter le logement des agriculteurs

L'enjeu est de pouvoir loger des agriculteurs, agricultrices et salariés agricoles à coût limité et à proximité de leur exploitation. Le PLH intégrera la problématique du logement des agriculteurs en leur facilitant l'accès au logement locatif social. Des logements en locatif intermédiaires pourraient être programmés et réservés aux agriculteurs dans des communes où se trouvent plusieurs exploitations.

8 - Aider les agriculteurs fragilisés

Pour lutter contre le mal-être des agriculteurs en situation précaire, le plan prévoit de communiquer sur les dispositifs existants (Solidarité Paysans, cellule Réagir de la Chambre d'agriculture, Agriécoute à la MSA, etc.). Des accompagnements individuels sont possibles, en fonction des types de difficulté, grâce au travail en réseau des différents partenaires du territoire

Pour une transformation innovante et responsable

9 - Transformation : soutenir les projets durables

Cela revient notamment à recenser et communiquer sur les dispositifs d'accompagnement existants, à toutes les étapes du parcours des porteurs de projet. Une étude sur l'accompagnement des porteurs de projet dans le domaine de la transformation agro-alimentaire permettra de mieux orienter vers les lieux de transformation à disposition, mutualisables.

10 - Accompagner la transition des industries

Il s'agit de rendre visible et soutenir l'offre de service territoriale en matière de veille et d'accompagnement de l'innovation : Valorial, Centre culinaire Conseil, etc., de lutter contre le gaspillage alimentaire en développant le don des surplus, ou encore accompagner les projets de transformation qui se concrétisent vers des procédés durables : réduction des emballages, approvisionnement bio et local.

11 - Les critères de durabilité alimentaire

Le plan prévoit de conditionner les dispositifs d'aides de la métropole à la prise en compte des enjeux de l'alimentation durable pour les investissements artisanaux et industriels, les aides aux commerçants, le soutien aux projets de recherche et aux colloques universitaires. Il prévoit aussi de valoriser les acteurs économiques engagés dans une démarche RSE.

12 - Promouvoir les produits durables auprès des transformateurs

Cela comprend la communication sur les labels Terres de sources et Bio auprès des transformateurs de la métropole. Il s'agit de mettre à disposition des transformateurs un catalogue des produits des exploitations agricoles labellisés pour favoriser un approvisionnement local et durable. Le plan prévoit de soutenir le développement de marchés publics et privés adaptés aux transformateurs locaux engagés, d'organiser des visites de fermes pour les industriels de l'agro-alimentaire afin de favoriser la rencontre avec les producteurs locaux.

Pour une distribution qui favorise les produits locaux

13 - Structurer les filières locales diversifiées

Pour cela, le plan d'actions prévoit d'identifier les filières présentes et celles à développer sur le territoire pour leur intérêt en termes de durabilité et de résilience face au changement climatique. La mise en place d'un système d'avances remboursables permettrait de soutenir les filières durables en développement.

14 - Faire connaître les producteurs locaux

Dans le guide du Pays de Rennes, et dans d'autres supports, pourront être mis en valeur les producteurs de la métropole qui commercialisent en circuit court. Des visites chez les producteurs pourront être organisées pour favoriser les achats locaux (B to B et B to C). L'installation de panneaux signalétiques pourront indiquer les sites de vente à la ferme pour plus de visibilité.

15 - Renforcer l'attractivité des marchés

La communication sur les marchés existants pourra être renforcée. Les communes pourront être accompagnées pour développer leurs marchés. Des démarches d'identification des producteurs locaux seront menées pour leur donner de la visibilité, notamment avec l'expérimentation IciLocal portée par la Ville de Rennes.

16 - Créer une plateforme logistique dédiée aux produits durables locaux

Le plan fait référence à la réalisation d'une étude d'opportunités sur la logistique alimentaire du territoire. En parallèle, la métropole prévoit de soutenir l'émergence de solutions logistiques en identifiant des initiatives privées.

Pour une consommation accessible et saine pour tous

17 - Une alimentation saine et durable pour tous

Des permanences diététiques dans des structures de solidarité alimentaire sont proposées sous forme de consultations collectives, individuelles et/ou d'ateliers cuisine. Une démarche d'expérimentation est en cours de préfiguration pour la distribution de paniers bio et locaux à destination des femmes enceintes, en situation de précarité alimentaire. L'ensemble des dispositifs d'aide alimentaire a été cartographié. Un réseau métropolitain des acteurs de la solidarité alimentaire est en voie de constitution, notamment pour proposer des parcours de formation à des bénévoles, pour proposer des animations cuisine et jardin-potager à des bénéficiaires et bénévoles.

18 - Des cantines plus durables

Le plan prévoit des temps réguliers d'échange et de formation pour les acteurs du temps du midi (élus et agents) sous forme d'ateliers thématiques, de visites croisées de restaurants, visites de producteurs, transformateurs locaux et acheteurs. Des outils adaptés aux besoins exprimés par les communes seront créés et diffusés : un atlas intercommunal des restaurations collectives pour faciliter le partage d'expériences et le suivi des pratiques (objectifs Egalim par exemple), le recensement des producteurs locaux, prêt de matériel métropolitain (table de tri avec pesée intégrée, etc.). Les opportunités de mutualisation au service de plus de durabilité seront étudiées (approvisionnement, gaspillage, etc.).

19 - Sensibiliser le grand public

La Métropole prévoit la sensibilisation du grand public par la promotion des lieux d'information et de sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation durables comme l'écomusée du Pays de Rennes, la fête du champ à l'assiette, la fête du lait, etc. De la communication sur l'alimentation bio, sur les impacts du contenu de l'assiette en termes de santé-nutrition et d'environnement sera également réalisée.

20 - Développer l'agriculture urbaine

Il s'agit notamment de s'appuyer sur l'expérience de la Ville de Rennes : jardins partagés, fermes urbaines, jardins familiaux, etc. La réflexion autour de l'agriculture urbaine sera intégrée de manière systématique dans les projets d'aménagement de la Métropole.

Actions transversales

21 - Animer le réseau et fédérer l'éco-système

À différentes échelles, il s'agit de participer, coopérer et contribuer aux réseaux : départemental, régional, national et européen. Pour sensibiliser aux enjeux de l'agriculture durable et au travail quotidien des agriculteurs, des cycles de visites à la ferme à destination des scolaires pourront être organisés. Pour une meilleure interconnaissance, des temps d'information et d'échanges pourront être proposés : élus et techniciens de Rennes Métropole, communes, agriculteurs. Le partage de bonnes pratiques dans le cadre d'animation thématique sera animé autour des thématiques suivantes :

- Agriculture bio
- Agriculture urbaine
- Désherbage mécanique
- Pesticides dans l'air
- Foncier agricole
- Marchés de plein air
- Accessibilité alimentaire
- Restauration collective durable
- Sensibilisation des élèves de primaire

22 - Promouvoir les métiers de la filière

Plusieurs actions visent la promotion des métiers de la fourche à la fourchette par la diffusion d'une campagne d'affichage de portraits d'agriculteurs, la promotion de la semaine des "rendez-vous de l'agriculture", l'intervention dans des établissements de formation, le soutien aux initiatives d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. La sensibilisation dès le plus jeune âge dans les communes volontaires pourra être organisée via des jumelages écoles/fermes

23 - Agriculture et gastronomie responsables : des leviers touristiques

Le plan projette de proposer un parcours gastronomique durable pour les touristes locaux : pour cela, les producteurs, transformateurs et acteurs du tourisme seront recensés pour être valorisés. Les

restaurateurs se verront proposer un sourcing qualifié de fournisseurs locaux et durable en BtoB. L'agriculture sera intégrée dans une réflexion autour du tourisme fluvestre (tourisme fluvial et terrestre). Les critères de durabilité seront intégrés dans le soutien de Rennes Métropole aux événements festifs, culturels et professionnels.

24 - Améliorer les pratiques alimentaires au sein de la collectivité

Dans les prestations de traiteurs, la durabilité est devenue un critère avec l'intégration des repas bio et/ou locaux dans les marchés publics. Lors des événements organisés par la métropole, les repas proposés seront à 100 % végétariens, l'utilisation de contenants plastiques à usage unique est proscrite. Le gaspillage alimentaire sera limité au maximum et dès l'amont le surplus sera anticipé pour le don alimentaire.

Les agents seront sensibilisés en interne à l'agriculture et à l'alimentation durables dans le cadre du projet interne "défi écologie". Des ateliers fresque de l'alimentation seront proposés. Le plan prévoit de développer le point de dépôt de paniers locaux et bio au sein de l'Hôtel de Rennes Métropole.

Consulter le document : [Plan d'actions agriculture et alimentation durables](#)

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

